

Lukas
Denzler
Zürich
& Urs
Steiger
Lucerne

Développement cohérent du territoire

Lignes directrices pour l'avenir

Aujourd'hui, huit millions de personnes vivent en Suisse. Les prévisions démographiques sont unanimes: le nombre d'habitants et d'emplois devrait continuer de progresser. Un plus grand nombre de personnes implique aussi une demande supplémentaire d'espace pour le logement, le travail, les loisirs et la mobilité. La pression sur le sol et la biodiversité augmentent, les réseaux de transport sont surchargés à de nombreux endroits et leurs coûts d'exploitation et d'entretien sont en hausse. Par un développement cohérent du territoire, la Confédération veut relever activement ces multiples défis qui concernent les régions tant urbaines que rurales et de montagne. A bien des endroits, on consacre déjà beaucoup d'efforts à la coordination des différents domaines politiques, mais il existe encore un potentiel considérable pour un développement territorial durable.

L'exigence d'une cohérence accrue n'est pas du tout nouvelle. Mais grâce au récent changement d'état d'esprit politique dans la population il est maintenant possible de progresser. Il s'agit essentiellement de concilier les différentes exigences d'utilisation et de protection, ce qui n'est possible que si l'on réussit à coordonner les différents intérêts liés au territoire. Il y a cinq ans, la Confédération, les cantons ainsi que les villes et les communes ont adopté ensemble le Projet de territoire Suisse. Celui-ci constitue depuis un cadre d'orientation pour le développement territorial durable de la Suisse. Il définit des objectifs et des stratégies et met en évidence différents territoires d'action. La Confédération veut mettre en œuvre les objectifs du Projet de territoire Suisse par le biais d'un développement cohérent du territoire. «Le développement territorial mené jusqu'à présent n'était pas incohérent», soulignent Eric Jakob, chef de la Direction de la promotion économique au SECO, et Stephan Scheidegger, directeur suppléant de l'ARE, «mais une meilleure coordination est devenue plus importante étant donné les défis.»

Cinq idées directrices permettent de mettre en évidence ce que signifie le développement cohérent du territoire du point de vue de la Confédération. Premièrement, il s'agit de coordonner les politiques à incidence territoriale telles que celles des transports, de l'énergie, des forêts, du tourisme, de l'agriculture et de l'environnement. Deuxièmement, il faut exploiter les synergies, détecter les conflits de bonne heure et les éviter chaque fois que cela est possible. Troisièmement, la mise en réseau des centres avec leur périphérie est décisive parce que ces territoires qui se complètent peuvent tirer profit les uns des autres et que certains objectifs sont plus faciles à atteindre ensemble. Quatrièmement, il faut penser et agir encore davantage à l'échelle des espaces fonctionnels. Cinquièmement, il s'agit de développer les atouts spécifiques d'une région. Pour cela, il faut en faire ressortir ses potentiels. Mais cela signifie aussi que nous ne pouvons tout avoir partout, en raison de ressources limitées.

Agglomérations, espaces ruraux et régions de montagne

Avec la politique des agglomérations (AggloPol) et la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne (P-LRB), la Confédération dispose de deux politiques transversales centrales pour mettre en œuvre le développement cohérent du territoire. Le Conseil fédéral a adopté les deux rapports correspondants le même jour de février 2015 à l'enseigne du développement cohérent du territoire. Alors que la politique des agglomérations 2016+ de la Confédération a consolidé et développé celle qui a été instaurée de manière temporaire en 2001, la Confédération a élaboré pour la première fois, notamment en réponse à la motion du Conseiller aux États Maissen, une politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne.

La Confédération soutient des projets intersectoriels dans le cadre des projets-modèles pour un développement territorial durable. Les acteurs locaux, régionaux et cantonaux sont incités à développer et à expérimenter sur place des solutions innovantes dans les priorités définies par la Confédération. Elle soutient également, par le biais du Programme pilote Territoire d'action Economie (PHR Economie), des projets sélectionnés qui doivent donner des impulsions pour le développement économique régional des territoires d'action, tels qu'ils sont esquissés dans le Projet de territoire Suisse. Les projets PHR Economie ont débuté en 2017 et dureront jusqu'en 2019. Les projets d'agglomération (cf. p. 20) apportent une contribution décisive au développement cohérent du territoire. Ils visent une planification coordonnée des transports, de l'urbanisation et de la gestion du paysage dans les espaces urbains.

Le projet «AGRO ESPACE Loèche-Rarogne» développe des chaînes de valeur ajoutée dans l'agriculture valaisanne et exploite des synergies avec le Parc naturel Pfyng-Finges.

Mit dem Projekt «AGRO ESPACE Leuk-Raron» werden im Wallis Wert-schöpfungsketten in der Landwirtschaft aufgebaut und Synergien mit dem Naturpark Pfyng-Finges genutzt.

Il progetto «AGRO ESPACE Leuk-Raron» mira a creare catene di valore nell'agricoltura vallesana e a sfruttare le sinergie con il parco naturale di Pfyng-Finges.



Leitplanken für den Weg in die Zukunft

Heute leben acht Millionen Menschen in der Schweiz. Alle Prognosen gehen von einem weiteren Wachstum aus. Mehr Menschen beanspruchen auch mehr Raum für Wohnen, Arbeit, Freizeit und Mobilität. Mit einer kohärenten Raumentwicklung will der Bund die vielfältigen Herausforderungen aktiv angehen.

Was kohärente Raumentwicklung aus der Sicht des Bundes bedeutet, lässt sich anhand von fünf Leitideen aufzeigen: Raumwirksame Politiken sollen aufeinander abgestimmt, Synergien genutzt, Konflikte frühzeitig erkannt und möglichst vermieden werden. Zudem sollen die Vernetzung der Zentren mit dem Umland und das Denken und Handeln in funktionalen Räumen gefördert werden. Einen Orientierungsrahmen für die nachhaltige räumliche Entwicklung bildet das Raumkonzept Schweiz, das der Bund, die Kantone sowie Städte und Gemeinden vor fünf Jahren gemeinsam verabschiedet haben. Mit der Agglomerationspolitik (AggloPol) und der Politik

für die ländlichen Räume und Berggebiete (P-LRB) verfügt der Bund über zwei zentrale Querschnittspolitiken zur Umsetzung einer kohärenten Raumentwicklung. Er kann dabei auch spezifische Massnahmen fördern. Mit den «Modellvorhaben Nachhaltige Raumentwicklung» werden lokale, regionale und kantonale Akteurinnen und Akteure unterstützt, die sektorübergreifende, innovative Lösungsideen vor Ort erproben. Über das «Pilotprogramm Handlungsräume Wirtschaft (PHR Wirtschaft)» fördert der Bund ausgewählte Projekte, die Impulse zur regionalwirtschaftlichen Weiterentwicklung der Handlungsräume liefern sollen, wie sie das Raumkonzept definiert. Eine wesentliche Rolle für eine kohärente Raumentwicklung spielen aber auch die raumrelevanten Sektoralpolitiken wie die Landwirtschafts-, die Umwelt- oder die Verkehrspolitik. Als Instrument zur Steuerung der räumlichen Entwicklung sind die kantonalen Richtpläne ebenfalls entscheidend.

Im ländlichen Raum und im Berggebiet wird teils befürchtet, von der Entwicklung abgehängt zu werden. Im Herbst 2014 verabschiedete die

Regierungskonferenz der Gebirgskantone eine räumliche Strategie für die alpin geprägten Räume in der Schweiz. Sie sieht die soziale und politische Kohäsion der Schweiz in Gefahr. Viele Bewohnerinnen und Bewohner des Mittellandes würden den alpinen Raum primär als Ausgleichs- und Erholungsraum wahrnehmen und weniger als Lebens- und Wirtschaftsraum für die ansässige Bevölkerung. Wie Beispiele aus dem Oberwallis, dem Jurabogen und Graubünden zeigen, gibt es jedoch erfolgversprechende Ansätze, wie eine kohärente Raumentwicklung funktionieren kann. Damit entsprechende Projekte gelingen, müssen zentrale Akteure in den Regionen dafür gewonnen werden. Wichtig ist zudem, dass die Gemeinden und Regionen eine kohärente Raumentwicklung als Chance sehen und nicht als lästige Pflicht. ○

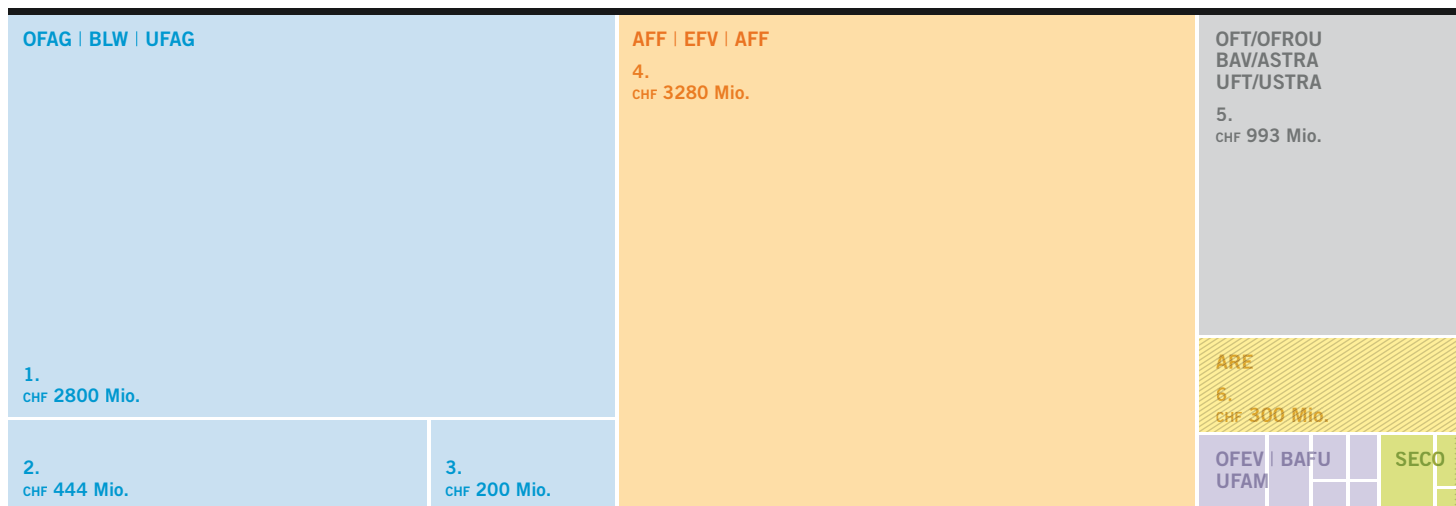
www.regiosuisse.ch/kore

www.regiosuisse.ch/nrp

www.modellvorhaben.ch



Die vollständige Fassung des Schwerpunktartikels findet sich unter: www.regiosuisse.ch/regios



Subventions annuelles de la Confédération qui ont un impact sur le développement cohérent du territoire

Jährliche Beiträge des Bundes mit Wirkung auf die kohärente Raumentwicklung

Contributi annui della Confederazione alle politiche con un impatto sullo sviluppo territoriale coerente

OFAG | BLW | UFAG

1. Paiements directs à l'agriculture

Direktzahlungen Landwirtschaft

Pagamenti diretti all'agricoltura

2. Production et vente agricoles

Produktion und Absatz Landwirtschaft

Produzione e smercio di prodotti agricoli

3. Amélioration des bases de production et mesures sociales

Grundlagenverbesserung und Sozialmassnahmen

Miglioramento delle basi di produzione e misure sociali

AFF | EFV | AFF

4. Péréquation des ressources, compensation des charges et des cas de rigueur

Ressourcen-, Lasten- und Härteausgleich

Les ressources à disposition pour la P-LRB et l'AggloPol sont toutefois limitées et nettement moindres que celles destinées aux politiques sectorielles spécifiques telles que la politique agricole ou celle des transports (cf. graphique). Les effets des mesures de ces dernières sur le territoire sont souvent plus importants que ceux des deux politiques transversales. Un instrument important du développement cohérent du territoire est évidemment la Nouvelle politique régionale (NPR), par laquelle la Confédération et les cantons soutiennent depuis 2008 le développement économique des régions de montagne, rurales et frontalières.

Les plans directeurs restent essentiels

Pour Lukas Bühlmann, directeur de l'Association suisse pour l'aménagement national (VLP-ASPAN), le développement cohérent du territoire est au fond un postulat ancien. Mais l'engagement actuel en sa faveur est un signe positif. Selon lui : « La pression est devenue plus grande et de nombreuses choses ont changé avec la première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 1) et l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires. » Il est positif que la thématique ville-campagne soit de plus en plus reprise. Dans ce domaine, il s'agit de construire des ponts solides. Selon lui, le Projet de territoire Suisse est arrivé au bon moment. Son contenu plane toutefois à haute altitude. Les douze territoires d'action sont trop grands pour élaborer des concepts de développement concrets. Les plans directeurs cantonaux sont toujours un instrument très important de pilotage du développement territorial.

Avec la LAT 1, la Confédération exige que le remaniement des plans directeurs inclue aussi une stratégie cantonale de développement territorial. Celle-ci fait partie du plan directeur, comprend une vue d'ensemble du développement territorial souhaité et a force obligatoire pour les autorités. Elle constitue le cadre de la coordination des activités et des politiques sectorielles à incidence spatiale et assure la cohérence entre les différents domaines du plan directeur cantonal. Elle doit couvrir les domaines suivants : urbanisation, transports, terres cultivables, nature, paysage et énergie, domaines qui sont à coordonner à l'échelle intercantonale.

Les cantons de Bâle-Ville, de Zurich, de Genève, de Berne et de Lucerne disposent déjà de plans directeurs approuvés qui remplissent les exigences de la LAT 1. Le canton de Genève veut par exemple mettre de l'espace à disposition pour la construction de 50 000 nouveaux logements. Il prévoit de le faire en priorité par densification urbaine, mais aussi en réaffectant des terres agricoles en zones à bâtir.

Crainte d'être délaissé et manipulé

Lukas Bühlmann relève des craintes diffuses surtout dans l'espace rural, qui a peur d'être délaissé. Le Projet de territoire Suisse stipule certes que tout n'est pas possible partout. Le développement ne porte pas seulement sur les aires métropolitaines, mais aussi sur les centres ruraux. Les régions de montagne font toutefois entendre des voix en partie critiques. En automne 2014, la Conférence gouvernementale des cantons alpins a adopté la Stratégie territoriale des espaces alpins en Suisse. Ces cantons considèrent que la cohésion sociale et politique de la Suisse est en danger. Beaucoup d'habitants du Plateau perçoivent l'espace alpin surtout comme un espace de détente et de repos et moins comme un espace de vie et d'activités

Perequazione delle risorse, compensazione degli oneri e dei casi di rigore	OFEV BAFU UFAM	17 Mio.	20 Mio.
	60 Mio.	Parcs	Programme d'impulsion Tourisme
OFT/OFROU BAV/ASTRA UFT/USTRA	Forêts de protection	Pärke	Impulsprogramm Tourismus
	Schutzwald	Parchi	Programma d'impulso Turismo
5. Trafic régional de voyageurs	Bosco di protezione	12 Mio.	
Regionaler Personenverkehr	40 Mio.	Economie forestière	7,5 Mio.
Traffico regionale viaggiatori	Renaturation des eaux	Waldwirtschaft	Innotour
	Revitalisierung Gewässer	Economia forestale	ARE/SECO
ARE	Rinaturazione delle acque	10 Mio.	Mesures AggloPol et P-LRB
6. Projets d'agglomération « transport et urbanisation »	20 Mio.	Biodiversité en forêt	Massnahmen AggloPol und P-LRB
Agglomerationsprogramme « Verkehr und Siedlung »	Gestion de l'espace réservé aux eaux	Waldbiodiversität	Misure AggloPol e P-LRB
Programmi d'agglomerato « trasporti e insediamento »	Bewirtschaftung Gewässerraum	Biodiversità forestale	
	Gestione dello spazio riservato alle acque	SECO	
		50 Mio.	
		Nouvelle politique régionale	
		Neue Regionalpolitik	
		Nuova politica regionale	



Linee guida per governare le sfide future

Oggi in Svizzera vivono otto milioni di persone e secondo le previsioni questo numero è destinato a crescere. Chi dice più abitanti dice maggiore consumo di suolo, non solo per abitare e lavorare ma anche per le attività di svago e la mobilità. Attraverso lo sviluppo territoriale coerente la Confederazione intende affrontare le molteplici sfide che si profilano all'orizzonte. Il Progetto territoriale Svizzera, adottato congiuntamente dalla Confederazione, dai Cantoni, dalle Città e dai Comuni cinque anni fa, funge da quadro di riferimento per lo sviluppo sostenibile del territorio. L'obiettivo è di coordinare le politiche settoriali che hanno un impatto sul territorio, sfruttare le sinergie, identificare per tempo i conflitti ed evitarli per quanto possibile. Occorre poi promuovere i collegamenti tra i centri e il territorio circostante e adottare una nuova logica di pensiero e d'azione basata sugli spazi funzionali. La Confederazione attua lo sviluppo territoriale coerente con due politiche

trasversali fondamentali: la politica degli agglomerati (AggloPol) e quella per le aree rurali e le regioni montane (P-LRB). Parallelamente promuove anche misure specifiche. Attraverso i progetti modello Sviluppo sostenibile del territorio appoggia gli attori locali, regionali e cantonali che sviluppano e sperimentano localmente soluzioni innovative intersettoriali, mentre con il programma pilota Aree d'intervento Economia (PHR economia) sostiene singoli progetti che incentivano lo sviluppo economico nelle aree di intervento del Progetto territoriale Svizzera. Ad avere un ruolo fondamentale sono però anche le politiche settoriali di incidenza territoriale, come quella agricola, ambientale o dei trasporti. Infine, i piani direttori cantonali assumono rilevanza come strumento per gestire e pilotare lo sviluppo territoriale. Di fronte ai timori delle aree rurali e alpine di rimanere tagliate fuori dallo sviluppo, nell'autunno 2014 la Conferenza dei governi dei Cantoni alpini ha adottato una strategia territoriale specifica per queste aree. Nella strategia si afferma che la coesione sociale e politica tra le metropoli e il

territorio montano è in pericolo e che molti di coloro che abitano nelle città dell'Altopiano considerano l'area alpina più come un luogo di svago e di relax che non come uno spazio vitale ed economico in cui stabilirsi. Come mostrano gli esempi dell'Alto Vallese, del Giura e dei Grigioni, esistono già approcci promettenti per uno sviluppo territoriale coerente. Per la riuscita dei progetti è però necessario coinvolgere gli attori principali nelle regioni. Occorre inoltre che i Comuni e le regioni considerino lo sviluppo territoriale coerente un'opportunità e non un obbligo. ○

www.regiosuisse.ch/sviluppo-territoriale-coerente

www.regiosuisse.ch/politica-regionale

www.progettmodello.ch



La versione integrale dell'articolo principale è pubblicata su www.regiosuisse.ch/regios-it

Le développement cohérent du territoire vise à coordonner les politiques à incidence spatiale.

économiques pour la population résidente, ce qui se manifeste par des réglementations de plus en plus restrictives.

Thomas Egger, directeur du Groupement suisse pour les régions de montagne et nouveau conseiller national valaisan dès juin 2017, relève d'importants besoins de coordination. Pour lui, la politique actuelle d'organisation du territoire est peu coordonnée et souvent contradictoire. Sa critique s'adresse surtout aux offices fédéraux. Il pense par exemple au libre-échange, au sujet duquel le SECO et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) défendent des positions différentes, ou à l'agritourisme que l'on veut promouvoir activement du côté de l'agriculture alors que l'aménagement du territoire impose des limites.

Pour Thomas Egger, une question centrale est celle du niveau d'action pertinent pour les concepts de développement régional. Les territoires d'action du Projet de territoire Suisse sont à son avis inappropriés. Comme échelle, il estime beaucoup plus adéquates des unités clairement délimitées géographiquement, par exemple des vallées. La coordination doit venir d'en bas, se faire à l'échelon intercommunal et déboucher sur des stratégies de développement régionales. La Confédération devrait soutenir cette approche très pragmatique, et la NPR pourrait y jouer une fonction charnière.

Cohérence plutôt que concurrence dans le Haut-Valais

Pour comprendre comment un développement cohérent du territoire peut fonctionner, il vaut la peine d'observer des régions sélectionnées, par exemple le Haut-Valais. Dans cette région, le processus de réforme de la politique régionale a donné naissance, il y a huit ans, au Centre régional et économique du Haut-Valais SA (RWO AG). Celui-ci se considère comme étant au service de la région, dit son directeur Roger Michlig. «Notre but est un développement cohérent de toute la région.» Se focaliser sur certaines politiques sectorielles serait trop restrictif. RWO AG fonctionne comme un réseau de compétences, met en évidence des développements et des approches possibles, mais sans anticiper la solution. La clé du succès réside dans la collaboration. Selon Michlig, il faut remplacer une concurrence absurde par les formes les plus diverses de coopération. «Les projets ne fonctionnent jamais sur le même modèle et les instruments ne sont pas tous efficaces partout», martèle-t-il.

Deux exemples illustrent les possibilités. Le projet de développement régional (PDR) AGRO ESPACE Loèche-Rarogne, mené dans le cadre de la politique agricole, a pour but de développer de nouvelles chaînes de valeur ajoutée dans les domaines suivants: lait, vin, seigle, viande, agrotourisme et énergie. Il en résulte notamment des synergies avec le Parc naturel Pfyn-Finges.

Le Parc paysager de la vallée de Binn a réussi à exploiter idéalement et à combiner intelligemment les différents programmes et instruments. La population des communes du parc (Binn, Ernen, Grengiols, Bister, Blitzingen et Niederwald) est intégrée activement dans le processus de développement du parc. Les villages et hameaux sont reconnus comme sites d'importance nationale ou régionale. Le riche paysage cultivé est en outre entretenu et valorisé: le concept développé pour le parc a par exemple aussi servi de base au projet de qualité du paysage (PQP).

Coopération intercantonale dans l'Arc jurassien

L'Arc jurassien comprend les cantons du Jura et de Neuchâtel, le Jura bernois et le nord-ouest du canton de Vaud. L'industrie est caractéristique de la région, mais le tourisme y est aussi important, dit Mireille Gasser, secrétaire générale de l'organisation intercantonale *arcjurassien.ch* et coordinatrice du programme Interreg V France-Suisse. Ce territoire se distingue par un solde d'emplois nettement positif: en Suisse, il y a environ 10 000 personnes de plus qui se rendent dans l'Arc jurassien pour travailler que l'inverse. A cela s'ajoutent près de 30 000 frontaliers venant de France. En revanche, le chômage est plus élevé dans l'Arc jurassien que dans le reste de la Suisse.

Page 10

La fromagerie de démonstration Augstbord, Tourtemagne (VS), accroît la valeur ajoutée de la production laitière et exploite les synergies avec le tourisme.

Seite 10

Die Schaukäserei Augstbord in Turtmann VS stärkt die Wertschöpfung aus der Milchproduktion und nutzt Synergien mit dem Tourismus.

Pagina 10

Il caseificio di Augstbord a Turtmann (VS) punta a creare valore aggiunto nella filiera lattiero-casearia e sfrutta le sinergie con il settore del turismo.

« On crée certes de la valeur ajoutée dans la région, mais sans réussir à l'y garder », constate Mireille Gasser. Pour un développement cohérent du territoire, elle considère la coordination des différents instruments de la Confédération comme un des défis à relever. Il faudrait en outre une vision commune des cantons participants qui inclue aussi une collaboration transfrontalière.

arcjurassien.ch et le Réseau des villes de l'Arc jurassien ont déposé un projet sur l'économie présente dans le cadre du PHR Economie. Ce projet vise à trouver un meilleur équilibre entre création de richesses et consommation locale. Il comprendra un axe stratégique, destiné aux acteurs institutionnels de la région, et un axe opérationnel décliné en diverses actions concrètes. Il est également prévu de lui adjoindre un axe transfrontalier, à travers le dépôt d'un projet Interreg. Le projet Interreg « Carte Avantage Jeunes » s'inscrit déjà en partie dans cette problématique. Il est porté par le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté et le canton du Jura.

Les Grisons misent sur l'Agenda 2030

Un développement remarquable se déroule aux Grisons. L'Agenda 2030 motive les acteurs de toutes les régions grisonnes à travailler sur des thèmes et des projets qui fassent avancer leur développement. L'un des déclencheurs a été la nouvelle structure administrative du canton. Au lieu des 11 districts et des 39 arrondissements qui existaient jusque-là, 11 régions fonctionnent depuis 2016 comme organes de direction, avec des conférences de maires. Ces régions fournissent une base optimale pour une discussion stratégique qui dépasse les limites communales.

Un autre moteur a été l'approche de l'économie régionale. « Beaucoup de projets dépassent les limites communales, ce qui nécessite d'autres structures », explique Adrian Dinkelmann, de l'Office de l'économie et du tourisme du canton des Grisons (AWT). À partir des onze régions, on a formé sept espaces économiques fonctionnels. Avec l'AWT et des experts, les acteurs des régions ont élaboré des stratégies de développement régionales. Le centre d'intérêt s'est déplacé des petits projets aux projets plus importants stratégiquement. Lors de l'élaboration de la stratégie, il s'agit de savoir où doit mener la voie commune. La stratégie constitue ainsi la boussole pour lancer les mesures les plus prometteuses.

La lecture du document stratégique pour la Haute-Engadine a montré par exemple le lien étroit entre le développement économique régional et le développement territorial : parmi les mesures mentionnées, il y a par exemple le développement de la liaison des domaines skiables de Corviglia et de Corvatsch, le renforcement de l'aéroport de Samedan pour les hôtes internationaux ou la mise à disposition de surfaces pour les services à forte valeur ajoutée. « Le management régional joue donc un rôle central dans la coordination », précise Adrian Dinkelmann.

Conditions : conception commune et confiance

Les exemples précédents montrent qu'un développement cohérent du territoire tel que la Confédération le vise et le soutient par différents instruments est possible et déjà pratiqué. Pour que les projets correspondants réussissent, il faut s'adjoindre des acteurs centraux dans les régions, ce qui présuppose une conception commune et une base de confiance. Mais la solidarité fait défaut au sein de beaucoup de régions. Il est en outre primordial que les communes et les régions voient le développement cohérent du territoire comme une opportunité et non comme une obligation fastidieuse.

Si la complexité des processus ou l'individualisme excessif empêchent peut-être les citoyens de s'engager pour leur région, la question qui se pose dans les vallées reculées est plutôt de savoir si l'on pourra trouver assez de gens pour élaborer une stratégie solide et lancer des projets d'avenir, ce qui requiert aussi des personnes qui nouent la gerbe et s'occupent des projets. La Confédération et les cantons peuvent donc fixer des lignes directrices, créer des conditions-cadre favorables, fournir des instruments et mettre à disposition des financements pour lancer des projets. Mais ce sont en fin de compte les personnes des régions qui décident si les projets peuvent réussir ou sont voués à l'échec. ○

www.regiosuisse.ch/developpement-coherent-du-territoire

www.regiosuisse.ch/politique-regionale

www.projets-modeles.ch